Dernière Heure

LA GUERRE

entre l'Angleterre & le Transvaal

Le général Buller blessé

Londres, 23 décembre. — Un télégramme du camp de Chieveley, daté du 17 décembre aux journaux, dit que, au cours de l'engagement de Colenso, le général Buller a été blessé à la main par un éclat d'obus parda et frappé le général Buller au côté, enlevant légèrement la peau.

Le blessure est heureusement insignifiante.

Nouvelle retraite du général Buller

Londres, 23 décembre. — Un télégraphe de Pietermaritzburg que le général Buller a ramené ses troupes en arrière de Chieveley. Ce mouvement a été décrété par la crue de l'eau.

Les Boers ont établi de nouvelles batteries pour harasser les Anglais dans leurs nouvelles positions quand le général Buller a du nouveau changé le front de ses troupes.

Appel de fonds

Londres, 23 décembre. — Les fonds votés pour la guerre étant épuisés, le Parlement sera convoqué pour le 6 janvier, à l'effet de voter un nouveau crédit de six millions de livres sterlings.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de la Ligue des Droits de l'Homme

Paris, 23 décembre. — L'assemblée générale de la ligue des Droits de l'Homme a eu lieu ce soir au Grand-Orient.

Plus de 3000 personnes assistaient à cette réunion présidée par M. Trarieux, sénateur, assisté de M. Vaughan.

M. Trarieux a ouvert la séance par une allocution. Après avoir constaté les progrès réalisés par la Ligue des Droits de l'Homme depuis sa fondation, fondateur a déclaré que toute l'action des gens de bonne foi devait se porter contre le projet d'amnistie que le gouvernement veut faire adopter.

Après M. Trarieux, M. Francis de Pressensé a pris la parole. Ses discours a été fréquemment interrompu par des applaudissements de toute la salle.

M. Trarieux a repris à nouveau. Il a lutté les applaudissements. Après avoir signaler que sur la liste de pétition contre l'amnistie que la Ligue a fait mettre en circulation et finalement l'assemblée a voté l'ordre du jour suivant :

« La Vicomtesse, la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme réunie en assemblée générale, gênée la résolution de poursuivre par tous les moyens que la loi met en puissance la défense du droit individuel et des principes de justice sociale proclamés par la Déclaration des Droits de l'Homme.

« En conséquence, elle proteste avec énergie contre le projet d'amnistie qui aurait pour résultat de laisser l'idée de justice en confondant dans une même mesure de prétendue clémence les criminels et les victimes.

« Espère cependant au Chef de l'Etat et aux ministres l'assurance qu'elle n'entend pas, en conséquence, qu'un projet gouvernemental, faire acte d'hostilité contre lui et affirme qu'elle n'use à leur égard que du droit d'avertissement qui appartient à des citoyens libres, et qu'elle reste attachée à la défense des institutions qui sont une garantie de la liberté.»

La séance a eu lieu sans incident.

Chronique Régionale

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES du Pas-de-Calais

On sait que le Pas-de-Calais fait partie de la série des départements dont les sénateurs seront soumis, le 22 janvier, à la réélection.

L'Echo de Paris, publie la note suivante :

Dans une réunion tenue à Arras le 22 août dernier, les conseillers généraux républicains du Pas-de-Calais ont décidé que le Congrès, pour la désignation des candidats républicains du département à la prochaine élection sénatoriale, aurait lieu à St-Pol et serait organisé par les soins de MM. G. Dreux et A. Prévet.

En conséquence, ledit Congrès se tiendra dans une des halles de St-Pol, le dimanche 14 janvier 1899, à une heure et demie du soir.

Les sénateurs sortants sont : MM. Viseur, Boulanger, Dupuy, Riegot et Huguet, tous républicains.

Aussi de publier quelques notices biographiques succinctes sur chacun d'eux, voici quelques renseignements relatifs aux précédentes élections sénatoriales :

Le 30 janvier 1879, le Pas-de-Calais nomma à sénateurs : MM. Péris, Dubrulle, de Rosamel, conservateurs, et Boulanger, républicain.

Au renouvellement sénatorial du 8 janvier 1882, les trois sénateurs réactionnaires furent remplacés par trois sénateurs républicains, MM. Bouvier-Alvarez, Demolder et Devest.

Au renouvellement du 4 janvier 1891, les voix se répartirent ainsi :

Inscrits, 1779. — Votants, 1762

MM. Huguet,	1207	voix, élu
Dupuy,	1206	» élu
Boulliez,	1050	» élu
Cornemuse,	1214	» élu

Un ballottage s'imposait. M. Huguet, fut élu le 15 mai 1890, par 1540 voix sur 1769 votants.

M. Cornemuse mourut le 9 juin 1897. Le 27 août suivant il était remplacé, au Sénat, par M. Viseur, élu par 1499 voix sur 1766 votants.

NOTES BIOGRAPHIQUES

M. Huguet est né à Boulogne-sur-Mer le 21 décembre 1842. Il fut maire de Boulogne pendant plusieurs années. Il est actuellement sénateur sortant, membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, membre du Conseil consultatif des chemins de fer et d'un grand nombre de commissions.

M. Dupuy est né à Barres (P.-de-C.), le 23 juin 1839. Agriculteur et fabricant de sucre, conseiller général du canton de Lens, maire d'Harnes. Il fut élu député en 1881, échoua en 1885 et fut élu en 1889. Il échoua à nouveau, pour la première fois, sénateur, en 1891.

M. Boulliez est né à Isel-les-Hanceaux (P.-de-C.), le 22 janvier 1841 fut conseiller général du canton d'Auxigny et conseiller d'arrondissement opposé à l'Empire en 1869.

On le nomma, pour la première fois, sénateur le 4 janvier 1891.

M. Riegot, né à Marck (P.-de-C.), le 7 mars 1852, maire de Saint-Omer, conseiller général, il fut nommé pour la première fois, sénateur le 15 mai 1890.

M. Viseur est né à Vis-en-Artois, le 21 février 1844, conseiller municipal et départemental, il publie des ouvrages très estimés sur l'économie politique.

Il fut élu pour la première fois, sénateur, le 27 août 1897, en remplacement de M. Cornemuse, décédé.

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais :

1° Dans le scrutin sur l'amendement de M. Walter proposant la journée de travail de dix heures et demie au lieu de six mois, la journée de dix heures six mois plus tard.

NORD. — Ont voté *pour* : M. Defontaine.

S'est abstenu : M. Lemire.

Absent par congé : M. Plichon.

Tous les autres ont voté *contre*.

PAS-DE-CALAIS. — On voté *pour* : MM. Basly, Lamendin.

Tous les autres députés ont voté *contre*.

La Chambre a repoussé par 352 voix contre 151.

2° Dans le scrutin sur l'amendement de M. Dejeante proposant la journée de dix heures au pour ramener la journée de travail à dix heures.

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Defontaine et Lemire.

Se sont *abstenus* : MM. Dron et Lepez.

Absent par congé : M. Plichon.

Tous les autres députés ont voté *contre*.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* : MM. Basly et Lamendin.

Tous les autres députés ont voté *contre*.

La Chambre a repoussé par 362 voix contre 199.

3° Dans le scrutin sur l'amendement de M. Cadenat demandant des étapes de deux ans à deux ans.

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Defontaine, Dron, Lemire, Lepez, Mastiaux.

Ont voté contre : Tous les autres députés.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* : MM. Basly et Lamendin.

Ont voté *contre* : Tous les autres députés.

La Chambre a repoussé par 314 contre 209.

4° Dans le scrutin sur l'amendement de M. Colliard, adopté par le gouvernement, réduisant à deux ans le délai d'application de la journée de travail de 10 heures 1/2 et à deux années ensuite celle de 10 heures.

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Bervez, Debève, Defontaine, Delattre, Dron, Barrois, Dissez, Guillain, Lemire, Lepez, Montaigbert, Morcrette-Ledieu, Motte, Pasquel, des Rotours, Sirot, Wyl-Meliet.

Ont voté *contre* : MM. Dansette, Cochin, Loyer.

Absent par congé : M. Plichon.

PAS-DE-CALAIS. — *Ont voté pour* : MM. Basly, Lamendin.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Dussausoy, Jonnart, Ribot, Rose, Taillandier, Groux, Fenien.

La Chambre a adopté par 308 voix contre 149.

Le travail des enfants et des femmes

Erreur au « Journal officiel »

Par suite d'une erreur typographique le délai imparti par le ministre du commerce, pour l'application de la loi du 2 novembre 1892, à été indiqué au « *Journal Officiel* » comme prorogé du premier au 31 janvier.

Le nouveau délai accordé aux industriels va en réalité jusqu'au *31 mars*.

Les appels des réservistes et territoriaux en 1900

Les appels des réservistes et territoriaux en 1900 seront les suivants :

Réservistes, classes 1890 et 1893.

Armée territoriale, classes 1881 et 1885.

L'alcoolisme en France

Sous ce nom : la *Prospérité*, il existe depuis 1896, une société française, subventionnée par le Conseil général de la Seine, dont le but est la lutte contre l'alcoolisme. Cette société vient de publier une statistique qui tend à prouver que l'alcool fait actuellement en France des ravages effroyable et qu'il est pour notre pays un danger plus proche et plus immédiat que celui que l'on peut voir de l'autre côté du Rhin ou même de la Manche.

L'alcoolisme est la cause de 27,350 délits pour coups et blessures par an, de 18,503 délits de rébellion et d'outrages aux agents, de 3,804 délits de défiance qui se répètent, pillages, etc., de 2,854 délits d'outrages publics à la pudeur.

Le chiffre des suicides dû à des accès d'ivresse ou à l'alcoolisme est monté à 1755. Plus de 50,000 aliénés alcooliques sont internés tous les ans dans les asiles de fous. Dans nos hopitaux 70 à 75 0/0 des malades sont des alcooliques manifestes.

L'alcoolisme est le principal pourvoyeur de la tuberculose, le fait est incontestable : sur les 150 000 tuberculeux qui succombent chaque année, on évalue à 120 000 les tuberculeux alcooliques ou hérédo-alcooliques. En 1899, le continuant des recrues « bons pour le service » s'est trouvé inférieur de 25,000 sur l'année 1898. La taille et la résistance de nos jeunes gens ont également diminué d'une façon inquiétante. Le nombre des réformés pour idiotie a doublé depuis six ans, et l'on sait que l'idiotie suit une progression parallèle avec l'alcoolisme.

La conclusion de cette statistique est que, si l'alcoolisme continuait sa marche dévastatrice dans la même proportion, en 1954, les 38 millions de Français seraient idiots et tuberculeux. Il est permis de croire qu'il y a dans cela calcul des empêtiques exagérés. Tout mal trouve lui-même sa limite et ne peut guère sortir de son champ d'action. L'alcoolisme n'en est pas moins un fléau qui doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de ceux qui s'inquiètent de l'avenir du pays. Citons encore la *prospérité* : d'après elle, en toute la France, les ouvriers portent au cabaret, en journées de travail, au *milliard et demi de francs*.

T. H.

Bassin houiller du Pas-de-Calais

Election de délégués mineurs

Mines de Liévin

Fosses n° 2 et 5. — Le Conseil de préfecture statuant dans son audience de samedi dernier sur la validité des opérations électorales auxquelles il a été procédé dimanche dernier à l'effet de la nomination d'un délégué mineur *et d'un suppléant aux fosses 2 et 5 des mines de Liévin*, après avoir reconnu que le président du bureau avait fait entrer en comptant de déduire les bulletins blancs ou nuls pour le calcul de la majorité, a proclamé élu comme délégué M. Thomas François et comme suppléant Lehoucq Emile.

En conséquence, le scrutin de ballottage annoncé comme devant avoir lieu aujourd'hui *dimanche n'aura pas lieu*.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

A la filature Etienne-Motte, la grève est terminée d'une façon satisfaisante. Hier les patrons ont fait savoir aux dit grévistes restants qu'ils étaient remplacés.

Au triage de la rue d'Avelghem, chez M. E. Motte, la situation est la même.

Hier soir, les trieuses en grève avaient convoqué en une réunion publique, rue de l'Alouette, salle Dominique, tous les trieurs des usines.

Près de cinq cents sont répondu à l'appel du Comité.

A huit heures et demie, la bureau est ainsi constitué : Président, M. Penant, conseiller municipal, secrétaire-général du Syndicat des ouvriers trieurs, M. Achille Lepers, trieur et Gaston Fromesz, trieur.

M. Fremeau parle de la grève ; il en fait l'historique et s'élève énergiquement contre l'emploi, à un salaire inférieur, des femmes trieuses, il est fort applaudi.

Après lui, M. Achille Lepers expose la situation et demande ce qu'il faut faire. Divers cris s'élèvent : tous les trieurs travaillant abandonneront 0.50 centimes par jour pour les grévistes. La grève générale !

M. Lepers, M. Fremeau et un citoyen Hilois s'élèvent contre la grève générale, momentanément, plus tard, s'il le faut, on en viendra là. Finalement il est décidé que chaque trieur travaillant versera 0,50 c. par jour pour aider les grévistes à continuer la lutte.

M. Allart, de Tourcoing, ayant demandé que les grévistes trieurs de chez M. Binet, de Tourcoing, en grève officiellement depuis hier, aient leur part de la cotisation des travailleurs.

L'ordre du jour adopté en ordre du jour, le quel chaque trieur travaillant s'engage à verser 0,50 par jour au profit de tous les grévistes indistinctement.

La réunion prend fin à 9 heures 1/2

A TOURCOING

Chez Leroux-Lamoutte

La grève de la filature continue toujours *sans amener de solution*.

Samedi, il semblait momentanément une nouvelle grève a éclaté, hier matin, parmi les ouvriers occupés au peignage.

40 ouvriers ont quitté le travail demandant la réintégration de 2 ouvriers peigneurs congédiés ces jours derniers, ainsi que le renvoi d'un surveillant de nuit.

Leurs demandes portent également *sur la question de salaires*.

Les débourreurs et dégorgeurs des peigneuses système Hormel, demandant 0,35 cent. l'heure au lieu de 0,30.

Les dégorgeurs d'un autre genre de machines demandent 0.32 cent. au lieu de 0,27.

Les balayeurs demandent 0,27 au lieu de 0,25.

Les peigneurs des machines dites Lister, 0,32 au lieu de 0,30 l'heure.

Les *ouvriers vide-pots, ainsi que ceux de l'étirage*, 28 au lieu de 25 c.

Enfin les bobineurs demandent 23 c. au lieu de 20 c.

AVIS AUX TRIEURS

Dimanche 24 décembre 1899, à quatre heures et demie du soir, grande réunion trimestrielle et obligatoire. Ordre du jour : Lecture de l'invitation de la ville et vote d'un membre de la *commission et de plusieurs collecteurs et projet de collectage*.

Chronique Locale

ROUBAIX

Entre cléricaux

La brouille s'accentue entre l'Union Sociale et Patriotique de Roubaix et les démocrates-chrétiens, entre le *Journal de Roubaix* et la *Croix d'une part, et le Peuple*, de l'autre.

Il paraît que le comité directeur de l'Union sociale et patriotique ne veut pas accorder aux démocrates-chrétiens le nombre de places qu'ils demandent pour leurs candidats aux prochaines élections municipales. *Irâte ire*.

Aussi, le *Peuple* fait-il entendre à l'U. S. et P. et à l'Union catholique les dures vérités suivantes :

A plusieurs reprises, nous avons demandé sur quel texte on pouvait s'appuyer pour discuter le nombre des candidats aux futures élections municipales.

Le comité directeur de l'Union Sociale et Patriotique, on lit le *Peuple*. Personne n'a répondu.

Au *Journal de Roubaix*, on lit le *Peuple*. Le *Journal de Roubaix* n'a pas répondu.

Au journal la *Croix*, on lit le *Peuple*. La *Croix* n'a pas répondu, mais à du moins une excuse ; car elle a jamais publié une ligne.

Nous pourrions appeler cela la conspiration du silence.

En bien ! elle ne nous gêne pas. Cette conspiration, que tous gardent un silence prudent. N.-a amis savoir en tirer une conclusion que les catholiques qui tirent les écoles *trouvent quelqu'un* malgré les déclamations trompeuses faites dans les rouges.

Au surplus, nous ne serons pas gênés de faire rompre le silence, et d'avoir une explication le jour où nous le voudrons.

Les murs sont assez nombreux dans notre ville pour y recevoir son affiche.

Nous comptons assez d'amis dévoués pour distribuer, dans tous les quartiers, les imprimés que nous leur enverrons.

Si l'on pense nous amener de cette façon à nous plier devant l'autocratie de quelques ambitieux, on se trompe.

La démocratie chrétienne à Roubaix a vu d'autres épreuves : elle a fini, par en persévérance, par les surmonter.

Nous avons vu les ouvriers de la première heure, depuis quelques années, quitter des patrons dangereux. Nous en connaissons qui, victimes de ces hommes, furent menacés de perdre leur travail. Malgré cela, ils ont persévéré, restés fidèles et à la démocratie a grandi de jour en jour.

Quand on vit les démocrates chrétiens affronter les réunions du parti de la rue de Mouvaux, les pernicieuses répandant par les disciples de J. Guesde, on les traitait de fous. Depuis donc ! ils traisaient les affaires des hons longtemps et allaient tirer les marrons du feu.

Aux premières élections, on leur accordait quelques sièges. Etait-ce suffisant ? Non, et il faisait à nous amis faire un sacrifice pour accepter d'entrer dans ces conditions. Mais, les démocrates chrétiens, sans mots marchèrent résolument pour ces deux candidats.

Aux élections cantonales, nous eûmes une situation analogue. Nous ne parlerons pas, aujourd'hui, de la façon dont les candidatures furent imposées, et de la nouvelle revulsée de l'Union Catholique à cette occasion.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'après nous avoir traités de haut, de mépris, nous aimerait faire taire nos sentiments personnels et les sacrifier au point d'aller défendre dans des réunions une candidature qui ne représente pas la candidature d'un homme qui donnait des gages derrière la coulisse, pour ne pas être blâmé par ses amis de la mairie et du pays.

Cette fois, le Comité directeur nous avait fait la promesse verbale que les premiers sièges vacants seraient été réservés, savoir le premier à un candidat désigné par l'Union Catholique, la deuxième à un candidat choisi par la Démocratie chrétienne.

Les élections cantonales sont finies, et voici que déjà on s'agite pour les élections municipales. Un nouvel esprit s'est manifestement fait jour. Les comités politiques ne peuvent présenter des *candidats qui ne voudraient accepter que les idées démocratiques soient toujours* représentées par des hommes qui n'ont pas notre confiance entière ? Non ! mais est-ce vrai. Nous ne savons les hômes *d'autant plus que nous ne demandions que ce qui nous avait été accordé en 1897*.

Viennent les élections municipales et nous assurons les prendre, et les circonstances nous y obligent.

Si, devant l'oubli d'une parole donnée, si devant le dédain des hommes qui se sont servis de nous et nous exploitent comme matière, il faut tenir le drapeau de la démocratie chrétienne, il se rencontrera encore assez de cœurs généreux pour soutenir ceux qui hésitent — *par Dieu — pour le Peuple*.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira dans la salle ordinaire de ses délibérations, les jeudi et vendredi 28 et 29 décembre pour étudier le budget de 1900 et la question de l'Esplanade.

M. E. Motte et les loix ouvrières

A la Chambre des députés, dans la séance du 22 décembre, M. E. Motte, député de Roubaix, ayant fait de belles promesses aux ouvriers, a voté contre les lois ouvrières.

Il a voté contre le paragraphe du projet de M. Dron (travail des femmes et des enfants dans l'industrie), ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant le gouvernement d'avoir constamment exprimé son intention de faire appliquer intégralement la loi du 2 novembre 1892 ».

Il a voté *contre* le troisième paragraphe du projet de résolution de M. Dron, qui se termine ainsi :

« Invite M. le Ministre du Commerce à différer l'application stricte de l'article 3 jusqu'au 31 mars prochain ».

Il a voté *contre* le dernier paragraphe du projet de résolution de M. Dron, ainsi conçu :

La Chambre décide de mettre à son ordre du jour l'examen du projet, déposé par cette Chambre, par la commission du travail immédiatement après le vote du budget de 1900.

Enfin, pour bien affirmer son désir d'être utile aux ouvriers (?) M. Motte a voté *pour* la motion de disjonction présentée par la Commission du travail, c'est-à-dire pour l'enterrement de projets qui ne lui ont déplu.

Si avec un tel défenseur de leurs intérêts (?) les ouvriers ne sont pas contents, c'est que, vraiment, il faut être difficiles.

En attendant, M. Motte, faisant fi des justes revendications ouvrières ne défend que la grosse industrie, le gros capital. Quant aux ouvriers, il s'en occupera après, bien après, quand, le moment de la période électorale, où le travailleur recevra une pluie de promesses, mais rien de plus.

Funérailles d'un sapeur-vétéran

Ainsi que nous l'avions annoncé, les Funérailles de M. Antoine Delerue, sapeur-vétéran du corps de pompiers volontaires de Roubaix, ont eu lieu hier après-midi à 2 heures 1/2 en l'église Notre-Dame.

Le corps des pompiers en grand complet assistait au cortège, et une garde d'honneur entourait le lit-bière sur lequelle se trouvait le costume du défunt.

Dans l'assistance nous avons remarqué la présence de M. Achille Lepers, adjoint au Maire.

Accidents du travail

M. Vercève Jules, 32 ans, demeurant à Estaimpuis, homme de peine chez M. Alfred Motte, rue d'Avelghem, s'est fait une entorse au pied gauche.

— M. Lefebvre Pierre, ébéneur dans le même établissement, 27 ans, rue de la Conférence, 29, a *et le pied gauche brûlé par du café bouillant*.

— Mme Desmet Irma, 33 ans, rue Calsoul, sour Verdier, ouvrière chez M. Jules Lepetit, rue St-Antoine, a eu l'auriculaire gauche pris entre les bulles de son métier et contusionné.

— M. Renard Adolphe, 47 ans, rue Ste-Thérèse, 54, ouvrier chez MM. Motte et Mollassous, rue du Coq-Français, a eu la main gauche *prise* entre deux profilages.

Il en est résulté une contusion des doigts avec une entorse du poignet.

— M. Meersman Omer, 19 ans, demeurant à Mouveron, monteur chez M. Léon Olivier, rue Danbenton, 59, en soulevant une pièce de fonte, s'est fait une plaie contuse au tayeur droit.

— Mme Valette Jeanne, 34 ans, demeurant rue de Fleurie, 34, ouvrière chez M. Léon Allart, s'est coupée le dos de la main en nettoyant son métier.

— M. Lemaire Marcette, 21 ans, rue de Naples, teinturier chez M. Roussel, rue de l'Epeule, a eu la cuisse gauche brûlée par du charbon en combustion.

— Mlle Pauline Verspenten, 19 ans, rue des Longues-Haies, bambrochesse chez MM. Mulier frères, rue de l'Ommelet, 190 a eu le doigt index contusionné.

— M. Muller Edmond, 38 ans, Grande-Rue, 77, contre-maître dans le même établissement, s'est coupé le médius droit en réparant une courroie.

— M. Declercq Paul, 27 ans, demeurant à Wattrelos, dégorgeur chez M. Alf. Motte, rue d'Avelghem, s'est contusionné la médiane gauche *en retirant une gorge de son métier*.

— Mlle Toch Marie, 18 ans, rue St-Maurice, cour Prouvost-Delcourt, lamineur chez M. Wilhard Florin, a se contusionné le pouce droit, cette la déclinche et la manivelle de son métier.

— Mlle Vandekeckle Marie, 18 ans, rue des Ogiers, soigneuse chez Mme veuve Gujolet-et-fils, a eu les deux doigts de la main droite prise dans une engrenage, l'amputation de la phalangette de l'annulaire sera nécessaire.

— M. Windhoff, Armand, 16 ans, rue des Longues-Haies, cour Roussel, ouvrier chez MM. Motte et Bolesciuse, s'est fait des contusions de la région frontale en faisant une chute.

— M. Hortel, Adolphe, 31 ans, rue Ste-Thérèse, chaudronnier dans le même établissement en tombant s'est fait une entorse au pied gauche.

— M. Remy Meurisse, 23 ans, rue du Ballon, cour Lefebvre, 1, homme de peine chez M. Duyck, Cesar, a été blessé à la tête par la chute d'un bac de fonderie.

— Mlle Louise Dhont, 19 ans, rue du Fontenoy, cour Alizart, soigneuse, chez M. Ch. Pollet, s'est brûlé le pied en le mettant dans de l'eau bouillante.

Adjudication

Hier, à onze heures du matin, a eu lieu dans une salle de l'Hôtel de Ville, l'adjudication pour la fourniture des denrées alimentaires aux fourneaux économiques.

Le bureau était composé de MM. Tiérin, adjoint ; A. Duguette et H. Gouze, conseillers.

Viande. — MM. Van Ingelrandt, de Roubaix, 1 fr. 256 le kilo, Lefebvre Fauvegue, 1 fr. 22. Jules Lenfant, 1 fr. 18, adjudic taire, Jules Legrand 1 fr. 2075.

Légumes. — M. P. Boeton, à Roubaix, 1 p. 0/0.

Œufs. — MM. Léon Rosier, 88 fr. le mille, Castelain Vandale, 79 fr. le mille, adjudicataire.

Harcots et pois. — MM. Ch. Dergelet, 6 fr. 25 p. 0/0, Leconte-Constantine, 7 fr. 50 0/0, E. Fournier, 17 fr. 50 0/0, adjudicataire.

Poiscrins. — MM. Leconte-Constamin, 9 0/0, Ch. Desvaels, 13 fr. 25 0/0, adjudicataire.

Fête scolaire

C'est demain jour de Noël, à 5 heures très précises, *dans la salle de Pandore, qu'aura lieu* la fête annuelle organisée par l'Association.

Cette fête sera suivie d'un bal de famille qui commencera vers 8 heures.

Les portes seront ouvertes à 4 heures 1/2, et la fête commencera exactement à l'heure indiquée.

Un vol rue de la Perche

Vendredi soir, entre 5 et 6 heures, un individu jusqu'ici inconnu, s'est introduit dans la maison portant le n° 80 de l'impasse de la Brasserie, rue de la Perche, habitée par M. Greerbaert Julien, ouvrier lineur. Le voleur qui est entré dans la maison pendant une absence de son propriétaire, s'est emparé de divers effets de lingerie, pour une valeur de 40 francs. Une enquête est ouverte par M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement.

Union Communale de Roubaix et de ses Cantons

Voici le compte rendu de la réunion de Comité du 19 décembre, 1899 :

1° Acceptation par le préfecture des modifications et additions aux statuts, votées par l'assemblée générale du 18 septembre 1899.

2° Le représentant du Comité est voté à l'unanimité.

3° Le Comité décide d'assurer à l'Union Commerciale de Roubaix le subside de 50 francs voté l'an dernier pour soutenir son projet contre le collecteur Mouon.

4° Admission des brasseurs à l'Union commerciale et de leur délégué au comité.

5° A la prière de l'U. C. et en vue d'éviter du parti commerce des commerçants délégués indirectement, *M. le président du tribunal de commerce fixe à* trois francs le minimum de vente à prix des lots dans les ventes judiciaires.

6° Le comité décide d'envoyer immédiatement au cotisation de l'union à la fédération de toutes les Unions commerciales du Nord, siégeant à Lille.

7° Le Comité émet le vœu que les jurateurs de la loterie soient intégralement la liste des faillites, afin de renseigner les commerçants, leurs abonnés, en temps utile.

8° Approbation des négociations relatives aux élections consulaires.

9° Application de l'article des statuts réglant la sanction des absences non motivées.

Bouchée de pain

Dons reçus : Quête faite par le Cercle (Alexandre Dumas) chez M. E. Willem, place Nadaud, 7 fr. 95.

Produits d'accessoires loupés, 3.610 kilos de charbon pour le service intérieur.

Mme H. Deschamps, vingt jupons neufs pour fillettes et femmes.

Anonyme, dix paires blanches de trois livres.

Anonymes, divers vêtements, chaussures, etc., pour hommes, femmes et enfants.

Combat de coqs

Lundi (jour de la Noël) à 3 heures précises auront lieu chez Richard Dhaze, rue Winoc-Choqueel, dans beaux 2 de 3 morts l'un contre les Amis réunis de Tourcoing-les-Bains, et trois contre les Amis réunis de l'Ecq (Belgique) pour 25 francs et montage en gagnant.

On y invite les amateurs.

NAUVELAERS, Dentiste diplômé

8 bis, Rue du Collège

ROUBAIX

Pose de Dents et Dentiers de tous Systèmes

Pour vos **malles, valises et sacs de voyages**, adressez-vous à la fabrique, rue de l'Avocat, 44, à Roubaix. — *Réparations dans les 24 heures.*

SALLE DOMINIQUE ROUSSEAUX

60, Rue de l'Alouette, 60

ROUBAIX

Dimanche 24 Décembre 1899

GRAND BAL

Prix d'entrée : Cavalier, 1 fr. ; Dame, 0,50 cent.

Deux guérisons merveilleuses obtenues par le docteur Montaigne, spécialiste, 460, rue de l'Ommelet, à Roubaix :

Sophie Poutrez, 17 ans, rue Archimède, cour Losfeld, 11, Roubaix ; lupus tuberculeux datant de plusieurs années, guéri en 2 mois.

Mme Desrousseaux, 8, rue Carnot, à Lille ; lupus tuberculeux datant de 5 ans, guéri en 2 mois.

Guérison sans opération des taches de vin, lupus, abcès froids, glandes, kyste, etc.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : **68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.** s. o.

Amateurs photographes

Pour vos appareils et vos fournitures, adressez-vous chez **P. Brulois**, photographe, 25, Grande-Rue, à Roubaix. Maison de 1er ordre pour travaux à façons.

Aux retardataires

Chaque année, un grand nombre de personnes désireuses de profiter du passage à Roubaix du célèbre **Docteur BURLLARD**, ont le sort d'attendre les derniers moments de son séjour ici pour lui rendre visite ; c'est la cause de l'encombrement qui se produit toujours à la dernière heure à **l'Hôtel Ferraille**, où il est descendu, sans parler des retardataires qui, régulièrement, se présentent après son départ, et regrettent alors de ne *pas avoir mis un peu* d'empressement à profiter de ses bons conseils.

Pour éviter ces inconvénients, nous conseillons à nos lecteurs de bien faire attention que le départ de **M. BROUILLARD** aura lieu, sans aucune remise, mardi soir, 25 courant.

LA CONGOLINE	guérit les rugosités de la peau, du visage et des mains.
LA CONGOLINE	guérit instantanément les crevasses et engelures.
LA CONGOLINE	conserve à la peau tout son éclat.

Victor Vaissier, créateur des savons du Congo

ÉLIXIR SUÉDOIS

(Voir en 4e page)

TOURCOING

La Noël dans les Ecoles

Hier matinée en lieu, dans toutes les écoles municipales, la distribution des galoches aux *enfants pauvres au moyen du crédit mis à cet* effet à la disposition de la caisse des Ecoles. Quires les galoches, il a été distribué nombre d'objets de lainage : fichus, camisoles, cachenez provenant du Comité des Dames charitables.

Dans les écoles maternelles outre les objets énumérés ci-dessus aux enfants pauvres, tous les petits écoliers ont reçu une coquille.

Enfin, à partir de 2 heures-midi a eu lieu au théâtre de la rue de Tournai dirigé par M. Alexandre fils, une matinée offerte par la caisse des écoles aux enfants pauvres indigents et les plus assidus des écoles communales.

Plus de 2000 enfants des écoles supérieures et des cours moyens de toutes les écoles de garçons et de filles y ont assisté à la représentation.

Les filles avaient été placées au 1er et 2me parquet et les garçons aux galeries. Tout le personnel enseignant accompagnait les enfants.

Au parquet, M. Lepercq, maire, ayant à *Mars, à la Salle de Police* qui a trouvé en MM. Alexandre, Mellet et Brizard les meilleurs interprètes.

Une suite d'intermèdes suivait, puis les enfants éprouvèrent un réel plaisir dans la comédie l'Avocat Patelin, par Brueys.

Outre les applaudissements que nous signalons plus haut, il convient de féliciter Mmes Kock et Lorrane et MM. Decoudun et Girardin, qui se sont, aux applaudissements, montrés très consciencieux dans l'interprétation de leur rôle.

En résumé, charmante petite fête dont les mères et les enfants en garderont le souvenir.

Samedi après-midi, représentation de « Jeanne d'Arc », où les enfants des écoles pourront assister à moitié prix.

La Noël des malheureux

Grâce à l'ami inconnu au cœur si complaisant envers les malheureux, dont nous indiquons après à connaître les multiples bienfaits, il va nous être permis une fois de plus de soulager un certain nombre de misères à l'occasion de la Noël.

« La Charité » nous a en effet adressé, hier, la lettre suivante :

Monsieur,

Quand je vous disais dans mes précédentes lettres que je saurais sur vous sauveur, vous voyez que c'est vrai. Aujourd'hui encore je vous mets à contribution et vous prie de distribuer la Noël des malheureux que vous trouverez ci-inclus.

Agréez, etc.

Le Charité.

La lettre renfermait un billet de 50 fr.

Notre généreux correspondant nous permettra de faire un léger commentaire à ses lettres. Loin de nous ennuyer, c'est au contraire toujours avec un plaisir nouveau que nous accepions d'être son intermédiaire en semblables circonstances, et ce plaisir est partagé par les amis qui nous secondent en nous signalant les familles particulièrement dignes d'intérêt.

Il n'est pas que nous ne trouvions mission plus douce et plus agréable à remplir que celle qui consiste à secourir de pauvres gens que l'infortune accable.

A l'avance, au nom de ceux qui demain bénéfieront leur bienfaiteur anonyme, nous disons merci à la « Charité » pour son cadeau de Noël aux malheureux.

Lycée de Tourcoing

Fête des tout petits. — A l'entrée de la classe du soir, samedi, M. le Proviseur avait en l'excellente idée d'inaugurer pour les petits élèves les fêtes de Noël et Jn Nouvel an.

Dans l'un des parloirs, un gros arbre de Noël avait été dressé, tout garni de beaux jouets ; autour de lui se pressaient une cinquantaine de bébés, attendant avec impatience le dépouillement.

Les familles et les professeurs assistaient à cette fête intime qui commença par des récitations enfantines, quelques chants et quelques morceaux.

On avait aussi fait appel à plusieurs « grands » qui déclamèrent d'intéressants monologues.

Mais le plus intéressant du programme fut le moment où, par voie du sort, les nombreux objets qui garnissaient le sapin traditionnel, furent distribués aux gagnants.

Les fêtes et les apoels se mêlèrent agréablement aux notes harmonieuses des mandolines métalliques et des rouletes à musique et c'est au milieu d'une grande joie que la réunion s'est terminée.

En se séparant, tous se félicitèrent de l'agréable surprise que M. le proviseur avait préparée et dont le succès a été complet.

Un enfant sous la glace

Un bambin de huit ans, Emile Cornil, demeurant rue du Fresnoy, à Saint-Sauve, s'était aventuré sur la glace au canal en face la rue du Faucon.

A cet endroit le lieu l'écoulement des eaux chaudes de la fabrique Vanoutryve, de telle *sorte que la glace n'a pas de résistance*.

Elle cède sous les pieds de l'enfant qui disparut. Il aurait infailliblement péri si un courageux citoyeur, M. François Vandensebele, demeurant rue de Condé, à Roubaix, qui passait non loin de là, informé du danger que courait le petit, ne s'était jeté résolument à l'eau. Au bout de quelques instants il parvint à ramener le petit Cornil.

L'enfant est dans un état satisfaisant, en dépit d'un séjour assez prolongé dans l'eau glacée

Tous nos compliments au courageux sauveteur.

Accidents du travail

Chez MM. François Masurel frères, Mlle Elisa Lippens, 22 ans, soigneuse, demeurant 268, rue de la Bienfaisance, a eu l'index gauche pris entre un cylindre et un autre métier, en repiançant une mèche qui se dérigeait mal.

— A la filature Motte Devarrin, rue des Anges, M. Pierre Decroix, ajusteur, 44 ans, demeurant rue de Brest, 24, s'est fait un effort aux reins en soulevant une pièce de bois.

— Un accident est survenu chez Léonard Lamorette, rue de la Blanche-Porte, M. Prosper Van Ost, 32 ans, demeurant rue de Tourcoing, 75, à Mouscron, a reçu un morceau de potasse enduite dans l'œil gauche en vaquant à ses occupations.

— Chez M. Liénard Walmir, teinturier, rue Verte, un homme de peine, M. Petin Gerug, 27 ans, demeurant à Herseaux, s'est blessé au dind gauche en marchant sur une pointe.

Tentative de vol

Une tentative de vol a été commise dans la nuit de vendredi à samedi chez M. Paul Hammond, bijoutier, 150, rue de Mouvaux, au Blanc-Seau.

Les malfaiteurs ont tenté de s'introduire dans le magasin en fracturant le panneau du bas de la porte d'entrée, lequel était fort heureusement doublé d'une plaque de tôle à l'intérieur.

Vers 2 heures du matin Mme H